

ATTESTATION
D'APTITUDE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE DU DIABETIQUE

Il n'existe pas de lettre type.

Néanmoins nous informons ci-dessous d'un certain nombre d'éléments que nous considérons comme indispensables et qui devraient figurer dans cette attestation :

- 1) le titre : ATTESTATION D'APTITUDE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE POUR LE DIABETIQUE
- 2) Indication du type de diabète
- 3) Le traitement actuelle
- 4) Attester qu'aucune hypoglycémie sévère a été constatée durant les 12 derniers mois
- 5) Attester que le risque d'hypoglycémie est tout à fait maîtrisé
- 6) Attester que les hypoglycémies sont bien ressenties et détectées en amont, « si le diabétique bénéficie des nouvelles technologies cela peut être précisé en plus »
- 7) Attester qu'aucun problème de santé qui serait incompatible à la conduite et notamment aucune rétinopathie ne sont connus à ce jour.
- 8) Formule finale : en conclusion, M. ou Mme est apte à la conduite.

